

RCS : ARRAS

Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 40105

Numéro SIREN : 488 323 643

Nom ou dénomination : AAA ELECTRICITE ASSISTANCE AMENAGEMENT
AUTOMATISATION ELECTRICITE

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2018 sous le numéro de dépôt 3798



Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL AAA ELECTRICITE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

GREFFE DU TRIBUNAL

7 MARS 2018

AAA ELECTRICITE
(ASSISTANCE AMENAGEMENT AUTOMATISATION ELECTRICITE)

DE COMMERCE D'ARRAS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 20.000 Euros

Siège social : 8, rue Jean Jaurès

62880 PONT A VENDIN

RCS ARRAS 488 323 643

Ce rapport contient 2 pages

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation de la société AAA ELECTRICITE et en application des dispositions de l'article L224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société et à vérifier si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint Amand Les Eaux, le 2 mars 2018



Régis GOSSAERT
Commissaire aux comptes

A small, stylized handwritten mark or signature located in the bottom right corner of the page.